

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Nombre de Conseillers Présents : 12  
Nombre de Procurations : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 59

VOTES :            Contre : 0            Pour : 15  
Date de convocation : 3 mars 2023

### **DÉLIBÉRATION N° 4.3** **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF** **2023** **BUDGET ANNEXE DES PORTS EN** **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC** **(DSP) (SPIC)**

### **SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 10 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix mars, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, en son siège, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Sylvie GOSLIN, Daniel ELOI, Patrick HUGUET, Séverine MARCHAND, Claude CAUDAL, Jean MONTAVILLE, Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, délégués titulaires, Jean-François RICARD délégué suppléant.*

**ÉTAIENT ABSENTS** : *Christiane VAN GOETHEM, Didier CADRO, Valérie NIESCIEREWICZ, Jean CHARRIER pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Séverine MARCHAND, Michèle QUELLARD pouvoir à André BOUCHER, Philippe CAILLON, suppléé par Jean-François RICARD.*

Secrétaire de séance : *Sylvie GOSLIN*

.....

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;  
**Vu** l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** les instructions comptables et budgétaires M4 ;  
**Vu** sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en délégation de service public du syndicat mixte les ports de l'Atlantique de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;  
**Vu** sa délibération n° 4.1 du 23 janvier 2023 portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;  
**Vu** le projet de budget primitif annexe des ports en Délégation de service public (DSP) (SPIC) pour l'année 2023 ;

**Considérant** que le syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dispose d'un budget principal pour ce qui concerne son activité de service public administratif et de trois budgets annexes, dont le budget consacré aux ports gérés en DSP, pour ce qui concerne ses activités de Service public industriel et commercial ;

**Entendu le Rapport de la Présidente**, qui expose les dépenses et les recettes des ports en DSP relatif au service public industriel et commercial (SPIC) du syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique ;

Le budget annexe des ports en DSP a été activé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux fins de retracer les recettes et les dépenses des ports de Pornic et de Blain. Se sont ajoutés les ports de La Turballe et du Croisic cette année du fait de la mise en œuvre du nouveau contrat de concession sur ces deux ports, au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

#### SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes et dépenses d'exploitation s'établissent à 2 055 429 €.

#### **En recettes**

Les recettes sont constituées des redevances domaniales perçues au titre de 2023 :  
350 000€ pour les ports de Pornic, exploités par Loire-Atlantique Nautisme  
1 000€ pour le port de Blain, exploité par Loire-Atlantique Nautisme  
4 000€ à ce jour pour les ports de La Turballe et du Croisic concédés à la SAEM LAPP  
Au total 355 000 € de redevances imputées sur le **chapitre 75 « autres produits de gestion »**.

À cela s'ajoutent 24 000 € sur le **chapitre 70 « produits de service »** :  
4 000€ de redevance d'occupation du terre-plein par la SOCOPORT (commerces de Pornic-la Noëveillard)  
20 000 € de charges redevables par la SOCOPORT que le syndicat mixte rembourse chaque année à l'exploitant Loire-Atlantique Nautisme qui les supporte.

Le **chapitre 77 « produits exceptionnels »** est crédité de 1 676 429 €. Cette somme comprend 1 661 429 € de provisions constituées par la SAEM LAPP dans le cadre de son précédent contrat de concession, provisions destinées à des travaux non effectués pour 1 365 988 € (déroctage, dragage, pieux), et un remboursement du fond spécial pour le développement du port de la Turballe pour 295 441 €.

Ces dispositions font partie de l'avenant n° 4 de fin de concession adopté par cette assemblée le 2 février 2022. Ce même chapitre 77 intègre également des crédits de 15 000 € versés par CAP Atlantique dans le cadre du projet SIMAR (monitoring des ouvrages maritimes destiné à améliorer leur maintenance préventive) et que le syndicat mixte reversera, avec sa propre quote-part de 15 000 €, à l'Université de Nantes, porteuse du projet.

#### **En dépenses**

Le **chapitre 011 « charges générales »** propose 30 000 € de crédits fléchés sur des repérages de réseaux et études diverses.

164 800 € sont prévus au **chapitre 65 « autres charges de gestion »** afin de rembourser le budget principal des charges de personnel inhérentes au budget annexe des ports en DSP.

60 000 € sont inscrits au **chapitre 67 « charges exceptionnelles »**. 30 000 € sont destinés à soutenir le projet SIMAR via une subvention à l'Université de Nantes (CAP Atlantique s'engage à hauteur de 15 000 €, somme prévue en recette d'exploitation). Le syndicat mixte apporte également son soutien au projet SIRHENA (diagnostic énergétique pour un montant de 10 000 €. Enfin nous devons prévoir 20 000€ correspondant au remboursement de Loire-Atlantique Nautisme, exploitant de Pornic la Noëveillard, dans le cadre des charges de la SOCOPORT qui transitent par le syndicat mixte.

Il est par ailleurs prévu de provisionner 1 365 988 € sur le **chapitre 68 « dotation aux provisions »** à la suite du versement de la subvention en provenance de la SAEM LAPP pour travaux non réalisés de déroctage, dragage, et renouvellement de pieux.

Le budget annexe des ports en DSP est assujéti à l'impôt sur les bénéfices. Au titre de l'exercice 2022, il est proposé d'anticiper un IS de 4 000 € à imputer sur le **chapitre 69 « impôts sur les bénéfices »**.

Le budget primitif annexe 2023 des ports en DSP prévoit 250 641 € de « virement de la section d'investissement » au chapitre 023.

Dans le cadre des opérations d'ordre budgétaire, il est proposé d'inscrire 180 000 € chapitre 042 au titre des « dotations aux amortissements ».

Au total, la section d'exploitation s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 2 055 429 €.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses d'investissement s'établissent à 10 810 117 €.

#### **En recettes**

Pour faire face aux dépenses d'investissement importantes sur ce budget, qu'il lui est impossible d'autofinancer sans augmentation excessive des tarifs des usagers, une subvention en provenance du budget principal est attendue sur le chapitre 13 « subventions d'investissement reçues » à hauteur de 7 379 476 €.

Les recettes proviennent également du « virement de la section d'exploitation », fixé à 250 641 €, sur le chapitre 021.

Deux autres recettes d'ordre budgétaire sont inscrites à ce budget primitif : une de 180 000 € sur le chapitre 040 « dotation aux amortissements », et une de 3 000 000 € sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales », correspondant à la pré-inscription d'une recette à venir sur le remboursement de TVA des travaux sur le port de La Turballe et aux différentes avances consenties aux entreprises sur les marchés de travaux

#### **En dépenses**

366 000€ sont inscrits au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » en faveur, entre autres, des études sur le port de Pornic-La Noëveillard.

932 000€ de crédits sont inscrits sur le chapitre 21 « immobilisations corporelles » en prévision de travaux patrimoniaux, par exemple sur le quai Ciguët du Croisic, le rejointoiement sur le port de Blain, ou encore la rénovation de la darse de Pornic-La Noëveillard.

Les phases 1 et 2 des travaux d'aménagements de la Turballe se poursuivent et nécessitent l'inscription de 6 512 117 € de crédits au chapitre 23 « immobilisations en cours ».

3 000 000 € sont enfin inscrits sur le chapitre 041 « opérations patrimoniales », en miroir du même chapitre en recettes.

Au total, la section d'investissement s'équilibre donc, en recettes et en dépenses, à 10 810 117 €.

Ainsi, le budget primitif 2023 des ports en DSP service public industriel et commercial (SPIC) du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique s'établit, en dépenses et en recettes, à

- 2 055 429 € pour l'exploitation
- 10 810 117 € pour l'investissement

## LE COMITÉ SYNDICAL

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif Annexe des ports en Délégation de service public (DSP) (SPIC) 2023 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **APPROUVE** le budget primitif des ports en DSP (SPIC) 2023 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les dépenses qui y sont inscrites.

Fait et délibéré à La Turballe, en séance publique,  
le 10 mars 2023

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME**

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE  
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE  
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN